



REGLEMENT DU CONCOURS INDIVIDUEL COSPLAY DU SALON DU JEU VIDEO DE LA VILLE DE LA FLECHE LE 23 NOVEMBRE 2019.

Article 1

Pré-inscriptions

Les pré-inscriptions pour le concours cosplay devront se faire uniquement en ligne. Vous devrez nous retourner le formulaire avant le Vendredi 15 Novembre. Le document est à récupérer sur notre site internet : www.sdjv72.fr

Tout formulaire incomplet annulera automatiquement l'inscription. Veuillez à nous fournir un maximum d'informations concernant votre prestation.

Article 2

Informations complémentaires

Bien remplir le formulaire de façon complète pour nous permettre d'avoir un maximum d'informations sur le Cosplayer (coordonnées, informations personnelles) et vous contacter. Une description de votre personnage est demandée pour permettre au jury de réaliser la notation de la prestation le jour J.

1. Photo du personnage incarné

Veillez joindre plusieurs photos du Cosplay porté. Joignez des photos de la tête aux pieds ainsi que l'arrière du costume pour permettre au jury d'avoir un visu sur l'entièreté des éléments qui le composent. La qualité de vos photos sera un atout lors de la notation (taille de l'image, couleur, la proportion, les accessoires, etc...).

2. Fichier audio pour prestation

Vous devez fournir un fichier audio au format : mp3 ou wav lors de votre inscription. Aucune prestation sans musique ne sera autorisée. Si vous n'avez aucune bande-son de votre univers, veuillez nous envoyer un son qui se rapproche du votre. Le fichier audio doit être préalablement travaillé et coupé pour que celui-ci ne dépasse pas la durée de votre prestation.

Aucun lien Youtube, Dalymotion, Spotify, Deezer n'est autorisé et annulera automatiquement votre candidature.

Veillez vous munir d'une clé USB le jour du salon avec votre fichier audio en cas de problème de notre part. (téléchargement impossible, lecture impossible, fichier corrompu).

Le salon ne peut être tenu responsables en cas de problème de compréhension lié aux différentes animations de l'évènement.

3. Confirmation de l'inscription

Vous recevrez une confirmation de votre inscription par mail. Veuillez regarder votre messagerie régulièrement pour nous permettre de vous tenir au courant de votre inscription. Un mail de confirmation aux participants sera envoyé avec un récapitulatif des différentes étapes de la journée.

Article 3

Règles et limites d'inscription

Pour le premier concours Cosplay du salon du jeu vidéo, vous retrouverez uniquement un concours Cosplay individuel. (20 places maximum)

Seuls les Cosplay fait mains à **30% environ** pourront participer au concours.

Les enfants âgés de moins de 12 ans ne pourront pas participer au concours Cosplay.

Tout mineur âgé de 12 ou plus devra être munis d'une autorisation parentale datée et signée. Elle devra mentionner l'autorisation du droit à l'image de l'enfant ainsi que leur accord à la participation du concours Cosplay du salon du jeu vidéo de la Flèche.

Article 4

Univers autorisés

Les personnages autorisés viennent d'univers :

- Animés & manga
- Dessins animés et BD
- Comics
- Jeux vidéo
- Films ou séries
- Fans-art
- Comédie Musicales

Article 5

Nombres limites de participants

Pour rappel le nombre de candidats maximum est de 20 pour permettre de respecter un horaire précis sur notre planning d'animation sur la scène principale. Si un personnage se retrouve dans plus de deux prestations, l'équipe SDJV s'autorise à refuser la pré-inscription du candidat. Seules les deux premières inscriptions validées seront retenues. Celles qui suivent avec le même personnage seront refusées.

Article 6

La prestation

1. La durée

La durée maximale de votre prestation est de 1min 30, vous n'êtes pas obligé de rester jusqu'à la durée impartie et êtes libre de présenter une mise en scène de 1 minute si vous le souhaitez. Le temps maximum est à titre indicatif et de référence.

2. Vidéo et microphone

Aucun fichier vidéo (MP4, AVI) n'est autorisé. Le salon ne prêtera aucun microphone pour la prestation. Si vous souhaitez intégrer votre voix aux fichiers audios vous devez le faire en amont lors de votre inscription le fichier fourni.

3. Eclairage

Le Complexe Sportif de la Monnerie et la scène principale ne permettent pas un large choix de possibilité quant à l'éclairage. Cela n'aura aucune incidence sur la notation finale de votre prestation.

Article 7

Interdictions

Pour des raisons de sécurité et dans le cadre de la législation française, d'une convention et d'une protection à autrui il est interdit d'utiliser les objets suivants :

- Armes blanches
- Armes à feu
- Les répliques d'armes trop ressemblantes (Airsoft)
- Produits inflammables, explosifs, corrosifs, radioactifs ou salissants
- Liquide indélébile

Tout objet, musique, comportement à caractère raciste, pornographique ou fortement sexuel est interdit.

Article 8

Accessoires

Vous pouvez accessoriser votre Cosplay avec des pièces achetées mais cela aura une incidence sur la note finale de votre prestation. Nous vous conseillons de privilégier les accessoires faits-main.

Les accessoires sur scènes sont autorisés mais ne doivent pas dépasser le nombre de 3 et ne doivent pas faire plus de 5 Kg.

Le prêt de table et de chaise devra être mentionné pendant votre inscription pour permettre aux équipes logistiques de vous en mettre de côté.

Article 9

Notation

La notation s'effectuera en deux temps.

Vous aurez le préjudging en amont le jour J où l'un des membres du jury s'entretiendra avec vous dans un vestiaire mis à disposition. Celui-ci vous posera des questions sur la fabrication de votre costume. Vous ne devrez pas quitter les backstages tant que le jury ne vous l'autorisera pas.

La deuxième partie de la notation se déroulera sur scène pendant votre prestation. Le jury se focalisera sur plusieurs éléments cités ci-dessous et la solidité de votre costume.

Critères d'évaluation :

- La ressemblance avec l'image de référence

- Le rendu final du costume
- La compréhension de votre prestation
- L'utilité et l'utilisation de vos accessoires
- L'originalité de votre prestation
- L'attitude sur scène
- Le rendu final de votre prestation.

Aucune note ne sera communiquée, ni donnée, ni par le jury ni par le salon. Le jury se tiendra à votre disposition après le défilé cosplay qui suivra le concours pour échanger sur votre Cosplay et votre prestation si vous le souhaitez.

Article 10

Confirmation d'inscription

Pour confirmer votre candidature, celle-ci devra se faire au village Cosplay avant 11h. Toute candidature confirmée après cet horaire se verra annulée.

Tous les candidats devront se réunir au village Cosplay au centre du salon à 13h pour participer au débriefing et préjudging avant votre passage sur scène prévu à 16h.

Le premier concours Cosplay du salon du Jeu vidéo se déroulera le samedi 23 Novembre de 16h à 17h.

Article 11

Vestiaires

L'accès au vestiaire est autorisé et sera contrôlé par des membres de l'équipe du salon. Le salon du jeu vidéo de la flèche ne sera pas tenu pour responsable en cas de vols ou de pertes à l'intérieur des vestiaires.

Article 12

Droit à l'image

Tout participant accepte l'exploitation photographique, filmique ou sonore pendant le salon mais aussi pour la communication sur les réseaux sociaux du salon du Jeu Vidéo ou du site internet.

Article 14

Remise des prix

La remise des prix aura lieu le samedi 23 novembre 2019 à partir de 17h. Le jury récompensera les 3 meilleurs costumes et prestations pour le concours Cosplay. Les lots offerts aux lauréats ne peuvent pas faire l'objet d'une demande d'échange ou de remboursement auprès de nos partenaires.

Article 15

Disqualification

Tout candidat coupable de vandalisme, de vol, d'agression physique ou verbale, de comportements choquants ou même ordre du concours sera disqualifié de façon définitive. Dès poursuites pénales pourront être entamées à son encontre en application des lois en vigueur.

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS N'HESITEZ PAS A CONTACTER contact.insertcoin@gmail.com

